



C/46/9

ORIGINAL : anglais

DATE : 2 octobre 2012

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

CONSEIL**Quarante-sixième session ordinaire
Genève, le 1^{er} novembre 2012****RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX
DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE***Document établi par le Bureau de l'Union*

1. Le Comité administratif et juridique (CAJ) a tenu sa soixante-cinquième session à Genève, le 29 mars 2012, sous la présidence de M. Lü Bo (Chine). À la quarante-sixième session ordinaire du Conseil, prévue à Genève le 1^{er} novembre 2012, le président du CAJ présentera un rapport verbal sur la soixante-sixième session du CAJ, prévue à Genève le 29 octobre 2012, et le programme de sa soixante-septième session.

2. À sa soixante-cinquième session, le CAJ a examiné les questions suivantes :

a) Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour :

i) Le CAJ a accepté d'inclure des photographies dans la liste des participants du compte rendu de la session, avec l'accord de chaque participant;

ii) il a noté qu'une version interactive de la version PDF de l'ordre du jour avait été mise à disposition sur le site Web; et

iii) il est convenu que, le cas échéant, les documents examinés à sa soixante-cinquième session seraient affichés à l'écran dans la langue du document original (voir les paragraphes 7 à 9 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions").

b) Rapport sur les faits nouveaux intervenus dans le Comité technique : Le CAJ a pris note du rapport présenté par M. Joël Guiard (France), président du Comité technique (TC), sur les faits nouveaux intervenus dans le TC, à sa quarante-huitième session tenue à Genève du 26 au 28 mars 2012. Le CAJ a noté que les conclusions du TC en ce qui concerne les questions devant être examinées par le CAJ ont été présentées dans le document CAJ/65/11. Il a également noté que le compte rendu de toutes les conclusions du TC faisait l'objet du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions" (voir le paragraphe 10 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions").

c) Élaboration de matériels d'information concernant la Convention UPOV :

i) Le CAJ a pris note du compte rendu des travaux du Groupe consultatif du Comité administratif et juridique (CAJ-AG) à sa sixième session, tenue à Genève le 18 octobre 2011, de la manière indiquée dans le document CAJ-AG/11/6/7 "Compte rendu" et résumée dans les paragraphes 5 à 19 du document CAJ/65/2 "Élaboration de matériels d'information concernant la Convention UPOV" (voir le paragraphe 13 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions").

ii) Le CAJ a approuvé la recommandation du CAJ-AG selon laquelle, compte tenu de la complexité de la législation et de la jurisprudence concernant l'épuisement des droits de propriété

iii) Le CAJ est convenu d'apporter la modification ci-après au document UPOV/INF/ADS Draft 1 "Mécanismes extrajudiciaires de règlement des litiges" :

Paragraphe 2 du préambule	libeller la première phrase comme suit : "Le présent document a pour objet de donner des informations sur <u>certain</u> s mécanismes extrajudiciaires de règlement des litiges relatifs aux droits d'obtenteur."
---------------------------	--

Le CAJ est convenu que, sur la base de la modification susmentionnée, le Bureau de l'Union devrait élaborer une version révisée du document UPOV/INF/ADS Draft 1, destinée à être examinée pour adoption par le Conseil à sa quarante-sixième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 1^{er} novembre 2012 (voir les paragraphes 17 et 18 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions").

iv) Le CAJ a approuvé le programme de mise à jour du document UPOV/INF/5 "Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales" (document UPOV/INF/5), comme indiqué au paragraphe 29 du document CAJ/65/2, et a signalé qu'un document fournissant des informations générales sur les modifications proposées et un premier projet de la révision du document UPOV/INF/5 serait présenté au CAJ à sa soixante-septième session, qui se tiendra en mars 2013 (voir le paragraphe 19 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions").

v) Le CAJ est convenu d'élaborer une proposition de révision du document UPOV/INF/15 "Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes" afin d'y intégrer des orientations sur la fourniture de données pour la base de données de l'UPOV sur les variétés végétales. Le CAJ est convenu que le Bureau de l'Union devrait élaborer une proposition de révision du document UPOV/INF/15 pour examen par le CAJ à sa soixante-sixième session, qui se tiendra en octobre 2012 (voir le paragraphe 20 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions").

vi) Le CAJ a approuvé le programme de travail ci-après pour la septième session du CAJ-AG, qui se tiendra en octobre 2012, comme indiqué au paragraphe 21 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions" :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Notes explicatives
 - a) UPOV/EXN/BRD : notes explicatives sur la définition de l'obtenteur selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
 - b) UPOV/EXN/HRV : notes explicatives sur les actes à l'égard du produit de la récolte selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
4. Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées en vertu de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision)
5. Questions se posant après l'octroi d'un droit d'obtenteur
6. Notes explicatives sur les termes "reproduction ou multiplication et matériel de reproduction ou de multiplication"
7. Date et programme de la septième session

vii) Le CAJ a pris note de la proposition formulée par l'Association for Plant Breeding for the Benefit of Society (APBREBES) en vue d'inclure un nombre limité de places permanentes pour les observateurs représentant divers groupes de parties prenantes, tels que les agriculteurs, les obtenteurs et certaines autres organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur (p. ex., deux par groupe de parties prenantes) au sein du CAJ-AG et de permettre aux groupes de parties prenantes de se concerter sur les personnes qui occuperont ces places à chaque session du CAJ-AG, en fonction des questions

examinées. Le CAJ a également pris note de la proposition de l'APBEBES sur la possibilité de compléter ces places permanentes de façon ponctuelle, ainsi que le CAJ-AG le juge approprié. Le CAJ a fait sienne la proposition du secrétaire général adjoint de l'inviter à examiner cette éventualité à sa septième session en octobre 2012 (voir le paragraphe 23 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions").

viii) Le CAJ a pris note des dispositions concernant la publication en ligne des documents du CAJ-AG et des observations connexes ainsi que des invitations spéciales adressées aux organisations ayant le statut d'observateur, comme indiqué aux paragraphes 33 à 36 du document CAJ/65/2 et au paragraphe 24 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions".

d) Documents TGP :

i) Le CAJ a approuvé la conclusion du TC selon laquelle le document TGP/15/1 Draft 2 "Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)", devrait être remanié (restructuré) comme indiqué au paragraphe 26 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions".

ii) Le CAJ a pris note des éléments nouveaux concernant la révision du document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", conformément aux conclusions du TC figurant aux paragraphes 6 à 18 de l'annexe du document CAJ/65/11 (voir le paragraphe 29 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions").

iii) Le CAJ est convenu de présenter le document TGP/12/2 Draft 2 "Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques", modifié conformément à la proposition du TC et du CAJ indiquée au paragraphe 31 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions", pour l'adoption, sur cette base, du document TGP/12 par le Conseil à sa quarante-sixième session ordinaire, qui se tiendra le 1^{er} novembre 2012 (voir le paragraphe 32 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions").

iv) Le CAJ a approuvé le programme d'élaboration des documents TGP, tel qu'il figure dans l'annexe du document CAJ/65/3, sous réserve :

- de l'adoption du document TGP/0/5 en 2012 et du document TGP/0/6 en 2013;
- de la correction de la numérotation des sessions en 2013; et
- de la suppression de "(sous-section Couleur et révisions)" des TWP en 2013 et de son adjonction au document CAJ/67 en 2013 (voir le paragraphe 33 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions").

e) Bases de données d'information de l'UPOV :

i) S'agissant de la base de données GENIE, le CAJ a pris note des projets du Bureau de l'Union de créer en 2012 un guide de l'utilisateur pour la base de données GENIE, à la suite des révisions du système de codes UPOV, comme indiqué aux paragraphes 36 à 43 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions".

ii) Le CAJ a noté que la base de données sur les variétés végétales est désormais dénommée "PLUTO" (voir le paragraphe 45 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions").

iii) Le CAJ a pris note des éléments nouveaux concernant le programme d'améliorations de la base de données sur les variétés végétales figurant dans le document CAJ/65/6 et a noté les nouvelles fonctionnalités qui seraient ajoutées à PLUTO en 2012, comme indiqué au paragraphe 46 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions".

f) Logiciels échangeables : Le CAJ a examiné la recommandation formulée par le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) à sa vingt-neuvième session, concernant l'inclusion du logiciel "Bionumerics Software for Databasing and Data Analysis" dans le document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables", compte tenu des observations formulées par le TC. Le CAJ a noté que différents avis sur la question de savoir si un logiciel commercial devrait être examiné dans le document UPOV/INF/16 avaient été exprimés à la session du TC, et que le TC avait laissé entendre qu'il serait approprié d'examiner le titre du document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables" et de la partie intitulée "1. Exigences en ce qui concerne les logiciels échangeables" avant de se prononcer sur l'inclusion du logiciel "Bionumerics Software for Databasing and Data Analysis" (voir le paragraphe 61 de l'annexe du document CAJ/65/11). Le CAJ est convenu qu'un examen du document

UPOV/INF/16 devrait être inscrit à l'ordre du jour de sa session d'octobre 2013 (voir le paragraphe 59 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions").

g) Systèmes de dépôt électronique des demandes :

i) Le CAJ a noté que le Bureau de l'Union mènerait une enquête sur la question de savoir dans quelle mesure les membres de l'Union utilisent dans leurs formulaires de demande les renvois normalisés au formulaire de demande type de l'UPOV et présenterait les résultats de cette enquête à la soixante-sixième session du CAJ en octobre 2012.

ii) Le CAJ a pris note des éléments nouveaux concernant les réunions entre experts de l'UPOV, de l'OMPI, de l'OCVV et de l'ISF afin d'élaborer des propositions pour examen par le CAJ.

iii) Le CAJ a examiné les questions concernant la création d'une désignation variétale unique (voir le paragraphe 24 du document CAJ/65/5). Il est convenu que le Bureau de l'Union devrait élaborer un document afin d'expliquer ces questions, pour examen à sa soixante-sixième session en octobre 2012 (voir les paragraphes 61 à 63 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions").

h) Techniques moléculaires :

i) Le CAJ a pris note de l'exposé présenté par le Bureau de l'Union sur les questions examinées par le BMT à sa treizième session, eu égard en particulier à l'utilisation des techniques moléculaires pour l'examen de variétés essentiellement dérivées et l'identification des variétés, comme indiqué aux paragraphes 16 et 17 du document CAJ/65/7.

ii) Le CAJ a noté que le TC avait inscrit à l'ordre du jour de sa quarante-neuvième session, qui se tiendra en mars 2013, un point en vue d'un débat sur les techniques moléculaires. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le TC a prévu d'examiner l'application de modèles pour l'utilisation des techniques moléculaires aux fins de l'examen DHS par les membres de l'Union, et suivrait des exposés sur la situation des techniques moléculaires dans d'autres organisations internationales. Le TC était convenu que les délibérations qui auraient lieu au titre de ce point de l'ordre du jour devraient être organisées le lundi après-midi et le mardi matin ou après-midi (voir les paragraphes 68 et 69 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions").

i) Dénominations variétales :

i) Le CAJ a approuvé la conclusion du TC proposant la création d'une nouvelle classe de dénomination variétale dans la deuxième partie intitulée "Classes englobant plusieurs genres" de l'annexe I du document UPOV/INF/12/3 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV", comme indiqué aux paragraphes 15 et 16 du document CAJ/65/4 et au paragraphe 33 de l'annexe du document CAJ/65/11, comme suit :

	<u>Noms botaniques</u>	<u>Codes UPOV</u>
Classe 213	Eupatorium L. Acanthostyles R. M. King & H. Rob. Ageratina Spach Asplundianthus R. M. King & H. Rob. Bartlettina R. M. King & H. Rob. Campuloclinium DC. Chromolaena DC. Conoclinium DC. Cronquistianthus R. M. King & H. Rob. Eutrochium Raf. Fleischmannia Sch. Bip. Praxelis Cass. Viereckia R. M. King & H. Rob.	EUPAT - AGERT - - - - - - - EUTRO - - -

ii) Le CAJ a pris note du rapport présenté au TC par la délégation du Japon selon lequel la Commission internationale de nomenclature des plantes cultivées (CINPC) de l'Union internationale des sciences biologiques (UISB) était en train de réviser le Code de nomenclature des plantes cultivées et formulerait des propositions à la CINPC de l'UISB en 2013 (voir le paragraphe 34 de l'annexe du document CAJ/65/11). Il est convenu avec le TC que le Bureau de l'Union devrait contacter la CINPC afin d'expliquer

les orientations fournies par l'UPOV dans le document UPOV/INF/12 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV" (voir les paragraphes 71 et 72 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions").

j) Examen DHS de variétés de papayer reproduites par voie sexuée :

i) Le CAJ a pris note des progrès réalisés dans l'élaboration du projet de principes directeurs d'examen du papayer afin de traiter des variétés reproduites par voie sexuée. Il a noté que le TC avait conclu qu'il serait difficile d'évaluer la proportion de plantes mâles, de plantes hermaphrodites et de plantes femelles (Chars. 17-19) sur la base des tailles d'échantillons proposées : 5 plantes et 20 plantes. Le CAJ a noté que, par conséquent, le TC était convenu que le projet de principes directeurs d'examen du papayer serait renvoyé au Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) en vue d'un examen approfondi à cet égard.

ii) Le CAJ a noté que le TC avait approuvé la démarche générale adoptée dans les principes directeurs d'examen afin de traiter des variétés de papayer reproduites par voie sexuée. En particulier, il a noté que l'utilisation de caractères tels que "Plante : proportion de plantes hermaphrodites", "Plante : proportion de plantes femelles" et "Plante : proportion de plantes mâles" relevait d'une approche déjà suivie pour d'autres principes directeurs d'examen adoptés (voir les paragraphes 74 et 75 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions").

k) Diffusion sur le Web des sessions de l'UPOV : Le CAJ a noté que les réunions diffusées sur le Web seraient librement accessibles sur l'Internet. Il a cependant aussi noté qu'il était possible de restreindre l'accès aux réunions en ligne à l'aide de Webinar et WebEx. Le secrétaire général adjoint a expliqué que les questions relatives à la politique sur l'accès seraient examinées par le Comité consultatif (voir le paragraphe 77 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions").

Programme de la soixante-sixième session

3. Le CAJ a approuvé la proposition faite par le CAJ-AG, à sa sixième session le 18 octobre 2011, en vue d'organiser la soixante-sixième session du CAJ la matinée du 29 octobre 2012 et la septième session du CAJ-AG l'après-midi du 29 octobre et le 30 octobre 2012 (voir le paragraphe 32 du document CAJ/65/2 "Élaboration de matériels d'information concernant la Convention UPOV"). Le CAJ a prévu d'examiner, à sa soixante-sixième session qui se tiendra à Genève le 29 octobre 2012, les questions suivantes : ouverture de la session, adoption de l'ordre du jour, élaboration de matériels d'information concernant la Convention UPOV, dénominations variétales, information et bases de données, bases de données d'information de l'UPOV, systèmes de dépôt électronique des demandes, diffusion sur le Web des sessions de l'UPOV, questions concernant une désignation variétale unique, programme de la soixante-septième session, adoption du compte rendu des conclusions (selon le temps disponible), et clôture de la session (voir les paragraphes 79 et 80 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions").

4. *Le Conseil est invité à*

a) *prendre note des travaux du CAJ indiqués dans le présent document et dans le rapport verbal qui doit être présenté par le président du CAJ; et*

b) *approuver le programme de travail de la soixante-septième session du CAJ, tel qu'il doit être présenté par le président du CAJ dans son rapport verbal.*

[Fin du document]